



Affiché le 17/03/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Composition du Conseil de Développement du Pays des Paillons**Décision n° 23 03 18**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Mme Germaine Millo, Monsieur Christian Dragoni par Mme Beille-Tourscher

Absents : Madame Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, explique que la loi NOTRe adoptée en août 2015 imposait la création d'un Conseil de Développement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. C'est ce cadre législatif que régissait jusque-là cette instance citoyenne sur le territoire des Paillons créée dès 2002. Or la loi engagement et Proximité (du 27 décembre 2019) a fait évoluer ce seuil.

Désormais, comme le stipule l'article L. 5211-10-1 du CGCT, un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un Conseil de Développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Pour rappel, suite à ces nouvelles dispositions, le conseil communautaire a adopté en juillet 2020 la délibération n° 200716 qui met en place le Conseil de Développement sur son périmètre pour la durée de la présente mandature.

Par la suite, le conseil communautaire a également fixé, par la délibération n°201220, la composition de ce Conseil de Développement sur la base d'un habitant de chaque commune soit 13 membres.

Ainsi, selon les conditions inscrites à l'art. L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Locales et au vu du changement de périmètre de la CCPP depuis le 1^{er} janvier 2022, le bureau a émis un avis favorable pour que le Conseil de Développement soit composé de 11 personnes, toujours sur la base d'un habitant de chacune des 11 communes, comme suit :

Composition du Conseil de Développement	
Aurélie CRISTINI	Bendejun
Bruno MARTINEZ	Berre-les-Alpes
Catherine MAGNAN	Blausasc
Michèle GARDONCINI	Cantaron
Alain RIBIERE	Coaraze
Monique ALDUINI	Contes
Isabelle MAYEN-CARRÉ	L'Escarène
Michelle BARNOIN	Lucéram
Jacky MARCOTTE	Peille
Michel BOUCHARD	Peillon
Roberto BIANCIOTTO	Touët de L'Escarène

Le Conseil de Développement ainsi constitué s'organise librement. Il constitue un organe de conseil et d'éclairage pour la CCPP dans le cadre de ses politiques publiques.

Il peut également être saisi par les élus de la CCPP d'un sujet d'actualité sur lequel apporter sa contribution.

Le Conseil de Développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président,
après en avoir délibéré,**

-Approuve la composition du Conseil de Développement proposée ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LABORDE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

